Notice réf. 22130145 – Version 1.1 – Octobre 2026

MANUEL D'INSTALLATION HIZIACCESS

Le contrôle d'accès Vigik+ d'une porte, prêt à connecter et piloté à distance.

KIT DE CONTRÔLE D'ACCÈS 1 PORTE VIGIK+ CONNECTÉ GESTION À DISTANCE SUR HIZISOFT

Modem 4G inclus – mises à jour illimitées pendant 10 ans







SOMMAIRE

- PRÉSENTATION DU KIT.....P.2
- CONSIGNES DE SÉCURITÉ.....P.3
- IDENTIFICATION.....P.4
- CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES.....P.5
- AVANT DE COMMENCER.....P.6
- INSTALLATION.....P.7
- SCHÉMA DE CÂBLAGE.....P.9
- MISE EN SERVICE SUR HIZISOFT.....P.10
- AUTO-DIAGNOSTIC.....P.11
- GARANTIE / CONFORMITÉ / FIN DE VIE.....P.13
- VIGIK ET VIGIK+.....P.14
- ANNEXE : NOTE D'INFORMATION VIGIK+.....P.14

Jusqu'à **100 000 badges résidents** compatible **VIGIK+**
Compatible avec les badges **MEMOPROX** et **MEMOPLUS**





RÉFÉRENCES

HIZIACCESS	

PRÉSENTATION DU KIT

Le kit HIZIACCESS réunit tout le nécessaire pour équiper une porte en contrôle d'accès Vigik+ connecté : une centrale 1 porte certifiée Vigik+, une tête de lecture T25PLUS et un modem 4G. L'installation se gère ensuite à distance depuis la plateforme HIZISOFT (https://www.hizisoft.com/).

DÉCLARATION EXPRESS

Seul le numéro de série du modem est à saisir dans HIZISOFT : la centrale est déclarée automatiquement.

CONNEXION FIABLE

SIM multi-opérateurs pré-montée (Orange, SFR, Bouygues Telecom) : le modem choisit le meilleur réseau et bascule automatiquement.

GESTION 100 % À DISTANCE

Badges, politiques d'accès Vigik+ et ouverture de porte, sans déplacement sur site.

CERTIFIÉ ET DURABLE

Certifié Vigik+ et compatible VIGIK2, jusqu'à 100 000 badges résidents, mises à jour illimitées pendant 10 ans.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. **Le gestionnaire agit sur HIZISOFT –** Création ou annulation de badges, droits d'accès Vigik+, ouverture de la porte, depuis un ordinateur ou un smartphone.
2. **Le modem reçoit les mises à jour –** HIZISOFT les transmet au modem par le réseau 4G. Le modem choisit seul le meilleur opérateur.
3. **La centrale applique les droits –** Le modem transmet les données à la centrale par le bus RS485 : aucun paramétrage n'est à faire sur place.
4. **La porte s'ouvre au bon badge –** La tête de lecture T25PLUS lit le badge, la centrale commande la gâche ou la ventouse. Les événements remontent dans HIZISOFT.

POUR QUI ?

Installateur

Pose rapide, déclaration en quelques minutes et diagnostic à distance.

Gestionnaire (syndic, bailleur)

Maîtrise des accès des prestataires et des résidents, sans intervention sur site.

Bon à savoir

HIZIACCESS est conçu pour **une porte, sans interphonie** : le modem est dédié à une seule centrale (bus RS485). Pour un projet avec plusieurs portes ou avec interphonie, contactez votre interlocuteur commercial Urmet.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Lire attentivement ces consignes avant toute intervention. Elles fournissent d'importantes indications pour la sécurité d'installation, d'utilisation et d'entretien.

INSTALLATION ET UTILISATION

- Cet appareil est exclusivement destiné au contrôle d'accès. Toute autre utilisation est considérée comme inappropriée.
- Ne pas utiliser de rallonge pour le câble d'alimentation secteur.
- Maintenir les câbles du contrôle d'accès à 30 cm minimum des câbles d'énergie, des éclairages à fluorescence et à décharge, et des antennes émettrices radio (croisement à 90° accepté).
- Installer les câbles conformément au niveau 2 (environnement protégé) de la norme NF EN 61000-4-4.
- Le système ne fonctionne pas en cas de coupure secteur.
- L'installateur doit vérifier que les informations destinées à l'utilisateur sont présentes sur les appareils dérivés.

ENTRETIEN ET RÉPARATION

- Avant tout nettoyage ou entretien, mettre l'installation hors circuit. Ne pas utiliser de produits de nettoyage en spray.
- En cas de panne ou de dysfonctionnement, couper l'alimentation à l'interrupteur général, sans endommager ni modifier l'appareil.
- En cas d'infiltration de liquide ou de corps étranger, faire contrôler l'appareil par un personnel qualifié.
- Pour toute réparation, contacter le service après-vente autorisé par le constructeur et utiliser exclusivement des pièces détachées d'origine.

⚠ ATTENTION – PILE BOUTON

Il y a risque d'explosion si la pile est remplacée par un type incorrect. Mettre au rebut les piles usagées conformément aux instructions. La centrale contient une pile bouton (type CR2032). Ne pas ingérer la pile. En cas d'ingestion, la pile peut causer des brûlures chimiques internes sévères en à peine 2 h et causer la mort ; si cela se produit, contacter au plus vite un médecin. Ne pas jeter au feu. Conserver les piles neuves et usagées hors de portée des enfants. Si le compartiment de la pile ne se ferme pas de manière sûre, ne plus utiliser le produit et le tenir hors de portée des enfants. En cas de soupçon d'ingestion d'une pile ou d'introduction dans une partie quelconque du corps, demander immédiatement un avis médical.

⚠ **ATTENTION – Le non-respect de ces prescriptions peut compromettre la sécurité de l'appareil et annuler la garantie.**

IDENTIFICATION

CONTENU DU KIT

Repère	Désignation	Référence	Qté
A	Modem 4G avec antenne de réception intégrée	HZMACCESS	1
B	Centrale de contrôle d'accès 1 porte Vigik+	HZCACCESS	1
C	Tête de lecture résidents / Vigik+	T25PLUS	1
D	Écrou de serrage	—	1
E	Varistance de protection pour gâche ou ventouse 12 Vcc ou Vca	—	1



A – Modem 4G



B – Centrale 1 porte



C – Tête T25PLUS

OPTIONS POSSIBLES

Désignation	Référence
Badges résidents DESFire EV3	MEMOPLUS
Badges résidents Mifare Classic	MEMOPROX
Adaptateur rail DIN	ADAPTDIN1P
Antenne déportée 3G/4G	ANTGPRS3G4G
Rallonge d'antenne 15 m	RALANT15M
Bouton de sortie mains-libres	BPZAML
Encodeur USB	18970005
Alimentation 13 V / 26 V (centrale + modem + ventouse)	12012400
Alimentation centrale seule	8500/2
Gâche saillie / encastrée	6080/1 / 6200A
Ventouse saillie / encastrée	VS300S / VE300S

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CENTRALE ET TÊTE DE LECTURE

	Centrale 1 porte	Tête T25PLUS
Alimentation	12 à 30 Vcc – alim. préconisée 12012400	Par la centrale (bus D+ / D–)
Consommation	Jusqu'à 500 mA	—
Distance alimentation → centrale	25 m en SYT1 8/10e	—
Distance centrale → lecteur	—	100 m en SYT1 8/10e
Relais	1 relais (2 A / 40 Vcc – 5 A / 30 Vcc)	—
Capacité / compatibilité	Jusqu'à 100 000 badges résidents – VIGIK2 et VIGIK+	VIGIK2 et VIGIK+
Technologie de lecture	—	Mifare / DESFire / Javacard / Bluetooth
Température	–20 °C à +60 °C	–20 °C à +60 °C
Dimensions	72 × 68 × 19 mm (H × L × P)	—

MODEM 4G

Alimentation	12 à 26 Vcc – 1 A (alimentation préconisée : 12012400)
Réseau	4G – SIM multi-opérateurs pré-montée (Orange, SFR, Bouygues Telecom), bascule automatique
Liaison centrale	Bus RS485 dédié à une seule centrale – 800 m maximum
Antenne	Intégrée (par défaut) ou externe ANTGPRS3G4G – cavalier INT / EXT
Température	–20 °C à +60 °C
Indice IP	65
Dimensions (L × l × H)	91 × 155 × 34 mm

AVANT DE COMMENCER

PRÉREQUIS

☐ Compte **HIZISOFT** actif.

☐ **Couverture 4G vérifiée** à l'emplacement prévu pour le modem (un simple téléphone mobile doit capter).

☐ Câbles **SYT1 8/10e** (liaisons indépendantes pour l'alimentation, le lecteur et le bus RS485).

☐ Gâche ou ventouse compatible et sa varistance (fournie).

OUTILLAGE

Tournevis 2,5 mm	Bornier de la tête de lecture (non fourni)
Perceuse, chevilles et vis	Fixation du modem, de la centrale et du bouton de sortie
Multimètre	Mesures de contrôle (voir p. 11)
Smartphone	Test de couverture réseau et accès à HIZISOFT

CHOISIR L'EMPLACEMENT DU MODEM

⚠ **ATTENTION – La pose du modem est soumise à des conditions obligatoires :**

- pas de pose dans un coffret métallique ;
- exclure la pose en sous-sol sans antenne extérieure ;
- pas de pose là où un simple téléphone mobile ne capte pas.

Privilégier la proximité de l'extérieur du bâtiment. Si la réception reste faible : antenne déportée ANTGPRS3G4G (+ rallonge RALANT15M), cavalier sur **EXT**.

Astuce

Déclarez le site sur HIZISOFT **en atelier**, avant le chantier (voir p. 10) : sur place, il ne restera qu'à câbler et vérifier.

INSTALLATION

1 **Tester la réception**

Alimenter provisoirement le modem à l'emplacement choisi : au moins **un voyant vert de signal** doit s'allumer (si la SIM n'est pas encore active, le niveau clignote).

2 **Fixer le modem**

Fixer le boîtier au mur, **passages de câbles vers le bas**, avec les trous déjà percés. **Ne repercez pas le boîtier.** Laisser le sachet déshydratant et étanchéifier les passe-câbles. Relever le **numéro de série**.

3 **Fixer la centrale**

Fixation sur rail DIN avec l'adaptateur ADAPTDIN1P ou directement sur un support mural.

4 **Poser le lecteur et le bouton de sortie**

Fixer la tête de lecture T25PLUS avec son écrou de serrage (D), puis poser le bouton de sortie BPZAML.

5 **Câbler hors tension**

Raccorder selon le schéma (voir p. 9) : alimentation (+ / −), lecteur (D+ / D−), bouton (BP+ / BP−), gâche ou ventouse (COM / NO / NF), bus RS485 (A / B / GND).

6 **Protéger et configurer**

Câbler la **varistance** au plus près de la gâche ou de la ventouse. Placer le cavalier d'antenne du modem sur **INT** (par défaut), ou sur **EXT** si le modem est équipé d'une antenne déportée réf. ANTGPRS3G4G.

7 **Mettre sous tension**

Contrôler les voyants de la centrale, du lecteur et du modem (voir p. 11), puis passer à la mise en service.

RÈGLES DE CÂBLAGE

Liaison	Câble	Distance max.
Alimentation → centrale / modem / ventouse	SYT1 8/10e – câble indépendant pour la centrale et le modem	25 m
Centrale → lecteur (D+, D–)	SYT1 8/10e – câble indépendant	100 m
Centrale → bouton de sortie (BP+, BP–)	SYT1 8/10e	100 m
Modem → centrale (A, B, GND)	8/10e indépendant – A et B sur la même paire torsadée	800 m

⚠ **ATTENTION – Sans varistance câblée, la garantie pourra être remise en cause en cas de panne de la centrale.**

REPÉRAGE DES BORNIERS DE LA CENTRALE

Bornier	Raccordement
+ / –	Alimentation 12 à 30 Vcc (préconisation : sortie 26 V de l'alimentation 12012400)
D+ / D–	Tête de lecture T25PLUS (bus 2 fils)
BP+ / BP–	Bouton de sortie
COM / NF / NO	Gâche ou ventouse (relais) – ventouse sur COM / NF, gâche à émission sur COM / NO
A / B / GND	Bus RS485 vers le modem 4G

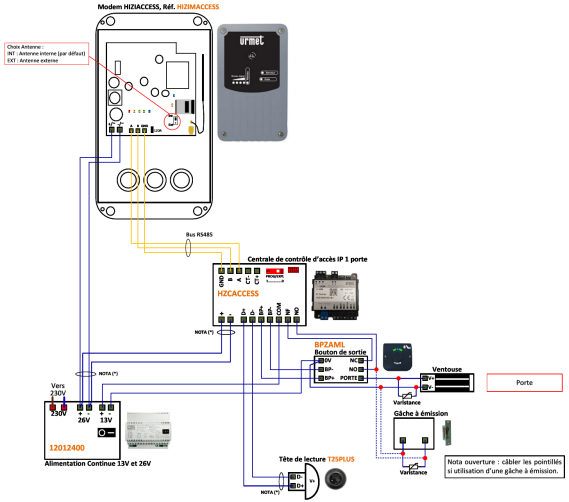
REPÉRAGE DES BORNIERS DU MODEM

Bornier	Raccordement
+ / –	Alimentation 12 à 26 Vcc (préconisation : sortie 26 V de l'alimentation 12012400)
A / B / GND	Bus RS485 vers la centrale

Avant de mettre sous tension

Vérifier une dernière fois : aucune inversion D+ / D– ni A / B, varistance en place, cavalier d'antenne positionné, boîtier du modem refermé et étanche.

SCHÉMA DE CÂBLAGE



Mesures réalisables sur cette installation

(les valeurs ci-dessous sont données à titre indicatif)

Référence	Description	Tension
HZCACCESS	Alimentation centrale avec 12012400 Mesure sur les bornes + et -	≃ 24 Vcc
	Bus de données Mesure sur les bornes D+ et D-	≃ 9,5 Vcc
	Bouton poussoir de sortie Mesure sur les bornes BP+ et BP-	≃ 24 Vcc

Distances pour le contrôle d'accès et le modem:

	Alim vers Centrale	Alim vers Ventouse	Bus lecteur (D+, D-, B2F)	Bouton de sortie (BP+, BP-)	Alim Modem 4G
SYT1ø 0,8 mm	25 m	25 m	100m	100 m	25 m

Bus RS485 :

- Il est obligatoire d'utiliser un câble indépendant de diamètre 8/10ème.
- La distance maximum du bus série est de 800m.
- Il est obligatoire d'utiliser la même paire torsadée pour les fils A et B.

NOTA (*) : Il est obligatoire d'utiliser un câble indépendant pour cette liaison.
Le schéma n'est valable qu'avec les références produits indiquées.

urmet	KIT HIZI ACCESS avec Alim. 12012400 – Modem 4G Bas débit			
Créé par : YOL	Créé le : 18.09.26	Modifié le :	Version : 0	Numéro du schéma : **HI8481**

MISE EN SERVICE SUR HIZISOFT

La déclaration du kit sur HIZISOFT peut se faire à la création du site ou ultérieurement. Il suffit de saisir le numéro de série du modem : la centrale est ensuite déclarée automatiquement.



Où trouver le numéro de série du modem ?

Sur l'étiquette à l'intérieur et au dos du boîtier. **Relevez-le avant de refermer le boîtier.**

ÉTAPES EN ATELIER

1 **Connexion**

Se connecter à **www.hizisoft.com** avec vos identifiants.

2 **Création du site**

Cliquer sur **Créer un nouveau site** puis suivre les étapes du configurateur.

ÉTAPES SUR SITE

1 Installer et câbler l'ensemble **hors tension** (voir p. 7 à 9).

2 Mettre sous tension et contrôler les voyants de la centrale, du lecteur et du modem (voir p. 11).

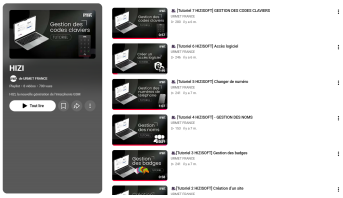
3 Sur HIZISOFT, vérifier la **date de dernière connexion** du modem et que le **site est à jour**.

4 Tester : badge résident, ouverture à distance depuis HIZISOFT, bouton de sortie.

BESOIN D'AIDE SUR HIZISOFT ?

Le bouton **Aide (?)**, en haut à droite de l'écran HIZISOFT, renvoie vers les **tutoriels vidéo Urmet** : création d'un site, gestion des badges, accès logiciel, gestion des noms…





AUTO-DIAGNOSTIC

Chaque élément du kit dispose de voyants : ils permettent de contrôler l'installation à chaque étape. **Repérez l'état du voyant grâce au pictogramme**, puis lisez sa signification.

Fixe	Clignote lentement	Clignote rapidement	Éteint	Fonctionnement normal

VOYANTS DE LA CENTRALE

Quatre voyants : **Alimentation** (vert, à côté du bornier d'alimentation), **B2F** (rouge, à côté du connecteur du lecteur), **Relais** (vert, à côté du connecteur du lecteur) et **RS485** (orange, à côté du connecteur 485).

	Voyant	État	Signification
	Alimentation (vert)	Flash lent : allumé 0,5 s / éteint 2 s	La centrale voit l'ensemble des centrales déclarées
		Clignotement rapide : 160 ms / 160 ms	La centrale ne voit pas l'ensemble des centrales déclarées
	B2F (rouge)	Clignote lentement	Un lecteur est connecté
		Clignote rapidement	Aucun lecteur connecté
	Relais (vert)	Fixe	Porte ouverte (relais enclenché)
		Éteint	Porte fermée
	RS485 (orange)	Flash lent	Centrale configurée et communication OK
		Extinction totale	Centrale non configurée ou aucune communication

VOYANT DE LA TÊTE DE LECTURE T25PLUS



	État du voyant	Signification
	Orange fixe	Mode programmation (switch sur 1)
	Éteint au repos	Services Vigik+ non activés
	Rouge fixe au repos	**Services Vigik+ activés** VIGIK+
	Vert fixe	Badge autorisé
	Rouge, clignotement rapide	Lecteur non vu de la centrale

VOYANTS DU MODEM 4G

Les voyants sont actifs pendant **5 minutes** à la mise sous tension ou lors d'une demande de mise à jour sur HIZISOFT. En fonctionnement normal, ils sont éteints (veille).

Voyant		État	Signification
Niveau signal	○○○○	Tous éteints	Pas de réception
	●●●●	Rouge → jaune → vert	Niveau croissant (4 voyants allumés = maximum) ✅
Réseau	⊘	Éteint	Pas de connexion réseau
	●●●	Jaune / Rose / Vert	Connexion 2G / 3G / 4G ✅
Data	⊘	Éteint	Au moins un périphérique RS485 en défaut
	✳	Jaune clignotant	Communication en cours
	●	Jaune fixe	Dernière connexion réussie ✅
Serveur	⊘	Éteint	Dernière connexion échouée ou non établie
	✳	Bleu clignotant	Communication en cours
	●	Bleu fixe	Dernière connexion réussie ✅

SÉQUENCES DE DÉFAUT (NIVEAU SIGNAL + RÉSEAU)

Séquence		Signification
●○○○ ↔ ●●●●	Alternance 1 s	Problème modem (puce) – contacter l'assistance
●●○○ ↔ ●●●●	Alternance 1 s	Absence ou problème de carte SIM
●●●● ↔ ●●●●	Alternance 250 ms	Problème de connexion ou antenne absente

MESURES RÉALISABLES SUR CETTE INSTALLATION

Point de mesure	Bornes	Tension
Alimentation centrale (avec 12012400)	+ et –	≈ 24 Vcc
Bus de données lecteur	D+ et D–	≈ 9,5 Vcc
Bouton poussoir de sortie	BP+ et BP–	≈ 24 Vcc

Valeurs données à titre indicatif.

GARANTIE / CONFORMITÉ / FIN DE VIE

GARANTIE

Nos matériels sont garantis vingt-quatre mois, à dater de la facture. La garantie est limitée au remplacement ou à la réparation en nos ateliers du produit reconnu défectueux.

L'envoi du matériel s'effectue franco dans les deux sens. La garantie s'annule si le matériel a été réparé sans notre accord.

La garantie du produit ne couvre pas les défectuosités découlant de l'utilisation inadéquate ou abusive du produit, d'un accident, d'un acte de négligence, d'une mauvaise manipulation, de produits mal entretenus, d'un environnement inadéquat ou de l'usure due à l'usage normal.

Les distances (en particulier de lecture) indiquées dans la documentation se réfèrent à des essais effectués dans des milieux idéaux (essais laboratoire) ; elles sont par conséquent considérées comme des données maximum indicatives en conditions optimales d'utilisation.

URMET FRANCE ne saurait être responsable des données techniques, ni des pertes ou dommages indirects, spéciaux, consécutifs ou fortuits (y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de profits, d'économies ou de données) découlant de quelque manière de l'utilisation des produits.

Dans tous les cas, les varistances (transils) doivent être câblées. En cas de non-respect de cette règle, la garantie pourra être remise en cause en cas de panne de la centrale.

RÉSEAU OPÉRATEUR 4G

Le bon fonctionnement du modem est soumis à la présence d'un signal suffisamment puissant (au moins un voyant vert de niveau). L'installateur doit s'assurer de la présence de l'opérateur au lieu de pose et du bon positionnement du modem. URMET FRANCE ne saurait être tenue responsable d'un mauvais positionnement du modem ou d'une évolution du signal de l'opérateur.

DÉCLARATION UE

Le soussigné, URMET SA, déclare que les équipements radioélectriques du kit HIZIACCESS (centrale HZCACCESS et modem HZMACCESS) sont conformes à la directive 2014/53/UE. Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse internet suivante : www.urmet.fr

FIN DE VIE DU PRODUIT

INFORMATIONS SUR LA PILE

Afin d'éviter tout dommage potentiel à l'environnement ou à la santé humaine dû à une élimination incontrôlée des déchets, veuillez séparer la pile (type CR2032) des autres types de déchets et la recycler de manière responsable afin de promouvoir la réutilisation durable des ressources matérielles. Adhérent Recyclum, plus d'informations sur www.recyclum.com

DIRECTIVE EUROPÉENNE 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Le symbole de la poubelle sur roues barrée d'une croix présent sur le produit ou sur son emballage indique que ce produit ne doit pas être éliminé avec vos autres déchets ménagers. Il est de votre responsabilité de vous débarrasser de vos équipements usagés en les remettant à un point de collecte spécialisé pour le recyclage des DEEE. Pour plus d'informations sur les lieux de collecte, veuillez contacter votre revendeur ou votre service local d'élimination des ordures ménagères.

VIGIK ET VIGIK+

QU'EST-CE QUE VIGIK ?

Créé par La Poste, VIGIK® permet aux prestataires d'accéder aux parties communes des immeubles avec un badge sans contact. Il est notamment utilisé par La Poste, Enedis, GRDF, les ascensoristes, les entreprises de propreté et les livreurs.

Le badge fonctionne uniquement aux horaires définis par le gestionnaire. Il garantit l'authenticité du prestataire et doit être rechargé régulièrement.

CE QU'APPORTE VIGIK+

Avec VIGIK®+, le gestionnaire affine les droits d'accès depuis HIZISOFT. Il peut par exemple :

- accepter tous les livreurs de colis ;
- agréer un prestataire précis ;
- réserver l'accès à la chaufferie au seul chauffagiste.

Chaque prestataire n'a accès qu'aux secteurs géographiques de son activité. Il doit s'enregistrer sur la plateforme VIGIK®+ pour obtenir un certificat.

Les règles de paramétrage et la Politique par défaut VIGIK®+ sont détaillées dans la note officielle de l'Association VIGIK® reproduite ci-dessous.

ANNEXE : NOTE D'INFORMATION À DESTINATION DES ACQUÉREURS DE SYSTÈMES VIGIK®+

Note d'information à destination des acquéreurs de systèmes VIGIK®+
(À faire parvenir par l'insertion dans les notices produits à minima)
Cette note sera en outre accessible sur le site www.vigik.com

Définition :

Le « gestionnaire d'immeuble » est le terme générique utilisé dans le texte suivant pour correspondre à la définition suivante :

« Le gestionnaire d'immeuble peut être le propriétaire, le syndicat des copropriétaires, un membre ou le président du conseil syndical, le président de l'ASL, ou toute personne mandatée qui dispose du pouvoir de piloter l'accès à l'immeuble."

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU SYSTÈME VIGIK®

Le système VIGIK® permet l'ouverture contrôlée des parties communes d'immeubles au bénéfice d'organismes publics ou délégataires de service public, ou de prestataires de services privés.

Inventé par La Poste qui est propriétaire de la marque et du brevet, le système avait pour premier objectif de permettre l'accès des facteurs aux boîtes aux lettres, avant d'être **mis à la disposition d'autres entreprises ou organismes disposant d'un droit légal d'accès** aux halls d'immeubles.

L'accès VIGIK®+ s'effectue via un badge sans contact, physique ou dématérialisé, dont la durée de fonctionnement est limitée au maximum à 84 heures. Ce badge est géré directement par l'organisme ou le prestataire qui en est titulaire.

Les professionnels qui souhaitent utiliser VIGIK®+ doivent s'équiper de systèmes de chargement (bornes ou application digitale) permettant de réactiver périodiquement (au plus tard, toutes les 84h) les droits d'accès spécifiques de leurs agents sur des supports (badges sans contact, physiques ou dématérialisés).

Le support chargé avec des droits valides doit être présenté sur un lecteur présent à la porte de l'immeuble pour que la porte s'ouvre. Plusieurs portes peuvent être équipées d'un lecteur VIGIK® au sein d'un même immeuble.

Le système ne régit pas l'ouverture des serrures pour les résidents mais certains lecteurs marqués VIGIK®+ peuvent intégrer une application de contrôle d'accès utilisant des badges résidents, qui cohabite de façon totalement autonome au côté du système VIGIK®.

Les équipements VIGIK® (serrures, lecteurs, badges…) sont fabriqués par des sociétés certifiées VIGIK® dont l'organisation et les produits sont audités périodiquement.

Seuls les organismes ou prestataires enregistrés dans un référentiel centralisé (« le Référentiel Centralisé VIGIK®+* ») sont autorisés à disposer de badges chargés de droits d'accès professionnels VIGIK®+.

Le gestionnaire d'immeuble dispose de moyens fournis par le fabricant de la centrale de contrôle d'accès (partie électronique de la serrure qui en permet le fonctionnement) pour gérer les services correspondants aux organismes ou prestataires autorisés à ouvrir les serrures de l'immeuble au moyen de l'accès VIGIK®+.

La présente note d'information présente les possibilités de paramétrage des autorisations d'ouverture par VIGIK®+ (A) et la Politique par défaut VIGIK®+ (B).

A. Paramétrage des autorisations d'ouverture par VIGIK®+

L'Association VIGIK® a été mandatée par La Poste pour assurer le rôle de Gestionnaire de la Marque VIGIK® ; elle regroupe toutes les parties prenantes du système VIGIK®, y compris les principales organisations représentant les gestionnaires d'immeubles sociaux, publics et privés.

L'Association VIGIK®+, en qualité de Gestionnaire de la Marque VIGIK® mandaté par la Poste, propriétaire de la marque et du brevet VIGIK®, ne saurait se substituer aux propriétaires et copropriétaires d'immeubles pour exercer la prérogative d'autorisation d'accès aux parties communes qui leur est réservée par la loi, sauf éventuellement :

- à ce qu'un fondement légal particulier, explicite ou implicite, commande de faciliter l'accès général et permanent aux parties communes d'une catégorie particulière d'organismes ou intervenants,
- ou encore que le droit de la concurrence impose que l'utilisateur d'une facilité essentielle la partage avec ses concurrents.

Les propriétaires ou copropriétaires ou leurs mandataires désignés disposent avec VIGIK®+ d'une liberté de paramétrage de leur système et, par conséquent, d'ajouter ou d'enlever des autorisations d'ouverture, ou d'en modifier les caractéristiques (jours, plages horaires …).

Le gestionnaire d'immeuble peut notamment, à tout moment, apporter des modifications aux réglages issus de la Politique par défaut VIGIK®+ décrite au B. de la présente note : le chapitre B. informe néanmoins le gestionnaire d'immeuble des éventuelles conséquences de telles modifications.

Deux modes de paramétrage des autorisations d'ouverture sont utilisables :

1. Paramétrage général des autorisations par « secteur d'activité »

Le gestionnaire d'immeuble peut autoriser ou interdire l'ouverture à l'ensemble des organismes ou des professionnels exerçant au titre de l'une des activités référencées dans le Référentiel Centralisé VIGIK®.

La liste des activités référencées dans le Référentiel Centralisé VIGIK® est susceptible d'évolution et est tenue à jour sur le site internet www.vigik.com. À titre informatif, la liste des activités référencées est annexée à la présente notice (Annexe 1 : liste des activités référencées dans le Référentiel Centralisé VIGIK®).

L'option « Priorité » permet de régler la conduite qui sera suivie par la serrure dans le cas où un organisme ou prestataire référencé au titre de plusieurs activités sollicite l'ouverture de la serrure au moyen de son badge VIGIK®+ :

- si l'option est configurée sur une « Priorité à l'ouverture », la serrure autorisera l'accès dès lors que le titulaire du badge est référencé au titre d'au moins une activité autorisée dans l'immeuble ;
- si l'option est configurée sur une « Priorité à la fermeture », la serrure refusera l'accès dès lors que le titulaire du badge est référencé au titre d'au moins une activité non-autorisée dans l'immeuble, même si une ou plusieurs autres activités qu'il exerce a/ont été autorisées.

2. Paramétrage particulier des autorisations par organisme ou prestataire

Le gestionnaire d'immeuble peut autoriser ou interdire l'ouverture à un organisme ou prestataire particulier, dès lors que celui-ci est connu du Référentiel Centralisé VIGIK®. Un organisme ou prestataire ne peut pas bénéficier d'un droit d'accès VIGIK®+ sans exercer une activité autorisée dans le Référentiel Centralisé VIGIK® (listes en annexe 1 ou 2, ou dont il demandera la création à l'Association) et sans y figurer nommément.

Lorsque le gestionnaire d'immeuble souhaite autoriser l'ouverture à un organisme ou prestataire non-connu du Référentiel Centralisé VIGIK®, il appartient à cet organisme ou prestataire de solliciter préalablement son inscription en déclarant et en justifiant son activité et l'authenticité de son existence [en adressant sa demande à Association VIGIK® - 18 rue Pasquier 75008 Paris, par courrier recommandé avec accusé de réception] ou, le cas échéant, par le canal digital qu'aura créé l'Association, dont l'accès figurera sur le site www.vigik.com.

➔ **L'usage du mode de paramétrage général et du mode paramétrage particulier peuvent se cumuler** : le gestionnaire d'immeuble peut autoriser l'ouverture à plusieurs secteurs d'activités et de certains prestataires particuliers exerçant au titre d'autres activités, ou exclure un prestataire particulier référencé au titre d'une activité autorisée (principe de liste blanche, noire, etc.).

➔ **Le paramétrage des autorisations d'ouverture se fait sous la responsabilité exclusive du gestionnaire d'immeuble** qui, avant de procéder à toute modification, fait son affaire personnelle d'avoir été habilité à autoriser ou restreindre l'accès à l'immeuble aux organismes ou prestataires concernés dans les formes que la loi ou toute convention particulière lui imposent (délibération de l'Assemblée Générale aux conditions de majorité requises en présence d'un immeuble soumis au statut de la copropriété, etc.)

ATTENTION !

Pour donner un droit d'ouverture à un ou plusieurs prestataires spécifiques de l'immeuble : préférer l'ajout unitaire de ce(s) prestataire(s) plutôt que l'ajout de l'ensemble de l'activité qu'ils exercent.

En effet, **si l'activité est ajoutée dans la serrure, tous les prestataires exerçant cette activité et référencés comme tel disposeront du droit d'ouverture de l'immeuble.**

B. Politique par défaut VIGIK®+

Pour simplifier la gestion de leur(s) équipement(s) par les propriétaires et copropriétaires ou leurs mandataires désignés, le système VIGIK®+ est doté en usine d'une « Politique par défaut VIGIK®+ ».

Ainsi, à l'achat, tout système de serrure équipé du standard VIGIK®+ est équipé de préréglages d'usine comportant une politique par défaut d'autorisation des accès : la « Politique par défaut VIGIK®+ ».

La Politique par défaut VIGIK®+ contient les réglages suivants :

- Autorisation d'ouverture à certaines activités, du fait notamment de leur mission de service public et/ou du fait de dispositions législatives ou contractuelles leur octroyant un droit d'accès permanent aux parties communes des immeubles (Annexe 2 : liste des activités autorisées par la Politique par Défaut VIGIK®) ;
- Configuration de la serrure en mode « Priorité à l'ouverture » dans l'option « Priorité » (cf A.1).

La Politique par Défaut VIGIK®+ est réputée acceptée par la conclusion du contrat de vente du système de serrure électronique intégrant le système VIGIK®+.

Le gestionnaire d'immeuble aura fait son affaire personnelle d'avoir été habilité à autoriser ou restreindre l'accès à l'immeuble aux organismes et prestataires concernés dans les formes que la loi ou toute convention particulière lui imposent.

Comme tout paramétrage tel que défini à la section A. de la présente notice et dans les mêmes conditions, **la modification des réglages issus de la Politique par Défaut VIGIK®+ se fait sous la seule responsabilité du gestionnaire d'immeuble.**

Il sera alerté s'il réalise une opération de retrait ou restriction de l'une des activités de la Politique par Défaut VIGIK®+ et devra confirmer son choix.

À cet égard, il est rappelé :

- que **certains bénéficiaires de la Politique par Défaut VIGIK®+ bénéficient légalement de droits d'accès aux parties communes des immeubles** et qu'il appartiendra au gestionnaire de l'immeuble de prendre les mesures alternatives utiles à permettre la continuité d'exercice de ces droits ;
- que **la restriction des autorisations d'ouverture accordées à certains services d'urgence peut obérer la rapidité ou la qualité des interventions de ces services dans l'immeuble concerné, ce qui est susceptible d'entraîner des conséquences préjudiciables à la vie ou la santé humaine et à la préservation des biens** ;
- et que, par conséquent, le gestionnaire de l'immeuble ayant procédé à cette restriction en assumera les responsabilités correspondantes.

Évolutions de la Politique par défaut VIGIK®+ :

La Politique par Défaut VIGIK®+ est susceptible d'évoluer à l'initiative du Gestionnaire de la Marque VIGIK®.

Dans cette hypothèse, une information préalable est notifiée aux gestionnaires d'immeubles équipés de serrures électroniques compatibles avec le système VIGIK®+ par écrit, par logiciel ou par tout autre moyen légal.

À compter de cette notification, le gestionnaire d'immeuble pourra s'opposer à la mise en œuvre de cette évolution en refusant son installation dans son système. Dans cette hypothèse, les centrales ne seraient pas, par exemple, en mesure d'autoriser l'accès à de nouveaux services.

À défaut, il sera réputé accepter l'évolution après avoir fait son affaire personnelle d'avoir été habilité à autoriser ou restreindre l'accès à l'immeuble aux organismes et prestataires concernés dans les formes prescrites par la loi ou les conventions particulières.

En toute hypothèse, les paramètres issus d'une évolution de la Politique par Défaut VIGIK®+ resteront modifiables à tout moment au moyen du paramétrage tel que défini à la section A. de la présente notice.

Annexe 1 : Liste des activités référencées au 2 mai 2024 dans le Référentiel Centralisé VIGIK®+, en plus des activités de la « Politique par défaut » - Annexe 2

Liste susceptible d'évoluer, dernière version à jour accessible sur le site de l'Association VIGIK® : https://www.vigik.com

ACTIVITÉS
Commerce d'électricité, Commerce de combustibles gazeux par conduites
Captage, traitement et distribution d'eau Production et distribution d'eau potable pour vérification des installations, travaux d'entretien, de vérification du branchement, du dispositif de comptage et le relevé ou le remplacement du compteur, ainsi que les autres contrôles : puits …
Télécommunications filaires (Activités d'exploitation, d'entretien et d'accès à des installations de transmission de la voix, de données, de textes, de sons et d'images en utilisant une infrastructure de télécommunications filaires)
Distribution de publication municipale en régie directe
Police municipale
Activités liées aux systèmes de sécurité (surveillance de dispositifs de verrouillage mécaniques ou électroniques et de systèmes de sécurité et d'alarme électroniques, y compris leur installation et maintenance) Sécurité incendie (pose et maintenance des extincteurs, plan d'accès, bac à sable, pelle, dispositifs d'évacuation des fumées, d'arrosage automatique, etc.)
Activités de sécurité privée (Services d'agents de sécurité)
Autorité de la concurrence (L.450-4 du code du commerce)
Services médicaux à domicile (infirmière, médecin, hospitalisation à domicile, ambulances) SOS Médecins
Aide à domicile - Visites à domicile et services d'auxiliaires de vie rendus aux personnes âgées et handicapées - Services d'aide assurés par des organismes extérieurs, à des personnes âgées et handicapées vivant en hébergement collectif - L'aide à domicile en milieu rural
Installation d'ascenseurs, escaliers mécaniques, monte-charges (y compris réparation et entretien), portes automatiques et tambours, paratonnerres, aspirateurs
Maintenance plomberie, chauffage collectif Maintenance conditionnement d'air
- Installation de câbles et appareils électriques, câbles de télécommunications, paraboles, systèmes d'éclairage - Montage des antennes d'immeubles - Installation des systèmes d'alimentation de secours (groupes électrogènes) - Systèmes d'alarme incendie - Systèmes d'alarme contre les effractions Maintenance électricité, Maintenance obligatoire portes automatiques de garage - Installation de capteurs d'énergie solaire électriques asservis aux locaux - Connexion d'appareils électriques et d'électroménagers
Activités de désinfection de locaux et de véhicules et de destruction de parasites
Nettoyage courant des bâtiments, sortie containers poubelle
Nettoyage spécialisé de bâtiments, telles que le nettoyage des vitres, toiture et gouttière, le ramonage des cheminées et le nettoyage des âtres, des fourneaux, des incinérateurs, des chaudières, des gaines de ventilation et des dispositifs d'évacuation des fumées

ACTIVITÉS
Serrurerie et maintenance des système d'accès Tierce maintenance de systèmes et applications informatiques (maintenance logicielle de systèmes et applications informatiques)
Services d'aménagement paysager (jardinier ...) - Plantation, soins et entretien de parcs et jardins (bâtiments d'habitation privés et publics, bâtiments publics et semi-publics, terrains municipaux, espaces bordant les voies de communication, bâtiments industriels et commerciaux) - Plantation, soins et entretien de verdure (bâtiments, terrains de sport, terrains de jeu, pelouses pour bains de soleil et autres parcs récréatifs, eaux stagnantes et courantes - Plantations pour protection contre le bruit, le vent, l'érosion, la visibilité et l'éblouissement
Statistiques nationales
Autres activités : sur demande préalable à l'Association VIGIK®

Annexe 2 : Liste des activités autorisées par la Politique par défaut VIGIK®+ Référencées dans le Référentiel Centralisé VIGIK®+

Liste susceptible d'évoluer, dernière version à jour accessible sur le site de l'Association VIGIK®: https://vigik.com

ACTIVITÉS	JOURS	HORAIRES
• LA POSTE et ses filiales, pour les activités courrier, colis, imprimés publicitaires, les opérateurs de distribution en boîtes aux lettres de plis non adressés et colis adhérents de l'Association ADBAL (Autre Distribution en Boîte Aux Lettres, ainsi que les services postaux agréés par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) adhérents de l'AOPA (Association des Opérateurs Postaux Autorisés utilisateurs du code mutualisé)	**Lundi au samedi**	**6-20h**
• La Poste et ses filiales pour d'autres services : utilisé par exception pour des usages autorisés le dimanche	**7/7j**	**4-23h**
• LES PORTEURS DE PRESSE PAYANTE ADRESSÉE À DOMICILE	**7/7j**	**2-13h**
• MEDIA PRESSE pour la distribution « Le Monde »	**7/7j**	**13-20h en Ile de France uniquement**
• LES OPÉRATEURS D'ÉNERGIE : ENEDIS, GRDF, les Entreprises Locales de Distribution (ELD) d'Électricité ou de Gaz Naturel	**7/7j**	**24/24h**
• LES OPÉRATEURS TÉLÉCOM SOUS LICENCE ARCEP	**7/7j**	**24/24h**
• LES SERVICES DE SECURITÉ (POLICE ET GENDARMERIE NATIONALES) et LES SERVICES D'URGENCE (SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS, SAMU, SMUR)	**7/7j**	**24/24h**
• LES COMMISSAIRES DE JUSTICE (CNCJ) pour l'activité de signification des actes et jugements et HUISSIERS DE JUSTICE des finances publiques (DGFiP)	**Lundi au samedi**	**06-20h**
• LES SERVICES D'ENQUÊTE JUDICIAIRE des finances publiques (SEJF)	**7/7j**	**24/24h**
• LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT ET DE LA SÉCURITE DE LA DÉFENSE	**7/7j**	**24/24h**

Note d'information VIGIK®+ – version Mai 2024 (Association VIGIK®).

URMET FRANCE
94 rue de la Belle Étoile • ZAC PARIS NORD 2
95700 Roissy-en-France
Tél. : 01 55 85 84 00
E-mail : info@urmet.fr
www.urmet.fr – www.hizisoft.com

Ligne Assistance Technique Urmet

0 825 890 830 Service 0,15 € / min + prix appel

Octobre 2026 – Notice réf. 22130145 – Version 1.1 – Photos et caractéristiques non contractuelles. Crédit photos URMET FRANCE – SA au capital de 600 000 € – RCS Pontoise 329 767 594 – Ne pas jeter sur la voie publique.